

**AVIS PUBLIC**

**ENTRÉE EN VIGUEUR ET PROMULGATION  
DU RÈGLEMENT NO 587**



---

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Que lors de la séance ordinaire du 14 novembre 2023, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NO 587 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX POUR L'INSTALLATION D'UN TOIT SUR LA PATINOIRE RÉFRIGÉRÉE ET UN EMPRUNT DE 2 209 000 \$**

Que le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a approuvé ce règlement le 7 février 2024 pour une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 879 010 \$

Que lors de la séance ordinaire du 12 mars 2024, le conseil municipal a modifié le titre du règlement pour le suivant :

**RÈGLEMENT NO 587 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX POUR L'INSTALLATION D'UN TOIT SUR LA PATINOIRE RÉFRIGÉRÉE, UN EMPRUNT DE 2 209 000 \$ ET UNE DÉPENSE DE 2 453 000 \$**

Que le MAMH a approuvé la modification pour un emprunt de 2 209 000 \$ et une dépense de 2 453 000 \$ le 18 mars 2024.

Que ce règlement peut être consulté sur le site internet de la Ville au [www.ndip.org](http://www.ndip.org).

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 21 MARS 2024.

Me Catherine Fortier-Pesant  
Greffière